

Fiche technique

GRANT®

**Herbicide très efficace pour la lutte contre les graminées
dans le blé, le seigle, le triticale, l'épeautre et l'orge**

Matières actives: 50 g/L pinoxaden (5,17%)
safener: 12,5 g/L cloquintocet-
mexyl (1,29%)

Formulation: Émulsion concentrée (EC)

EMPLOI:

SEIGLE, TRITICALE, BLÉ, ÉPEAUTRE:

Dosage: 0,9-1,2 L/ha

Utilisation: Printemps, stade 12-32 (BBCH) de la culture. Maximum 1 traitement par culture.

Mélanges possibles au printemps (fin tallage, début montaison de la culture) pour lutter en même temps les mauvaises herbes dicotylédones:

GRANT agit comme un rupteur de résistance et contrôle également l'agrostide et le ray-grass, résistant aux ALS:

Sprinter 130-220 g/ha
+ Agent mouillant Sprinter 0,65-1,1 L/ha
+ **GRANT** 0,9-1,2 L/ha

Contrôle des graminées exclusivement à base d'herbicides du groupe A:

GRANT 0,9-1,2 L/ha
+ Pixxaro EC 0,4 L/ha
+ Biplay SX 25 g/ha

ORGE:

Dosage: 0,9-1,2 L/ha

Utilisation: Printemps, stade 12-32 (BBCH) de la culture. Maximum 1 traitement par culture.

Si le traitement d'automne est écarté, une très bonne solution en termes de lutte contre les dicotylédones annuelles et graminées proposée au printemps:

GRANT 0,9-1,2 L/ha
+ Pixxaro EC 0,4 L/ha
+ Biplay SX 25 g/ha

ORGE, SEIGLE, TRITICALE, BLÉ, ÉPEAUTRE:

Dosage: 0,6-0,9 L/ha

Utilisation: Automne, stade 12-32 (BBCH) de la culture. Maximum 1 traitement par culture.

Application en mélange avec les produits d'automne (Trinity, Hysan Aqua, Arlit) pour une application un peu plus tardive et des graminées déjà plus grandes. Par ailleurs, une application en automne est également possible sur des graminées en pleine croissance après que les herbicides racinaires aient été appliqués plus tôt et ont eu un effet insuffisant en raison p. ex. de la sécheresse. Il est nécessaire de ne pas dépasser un traitement par culture.

Instructions d'application et compatibilité des cultures:

GRANT est bien toléré dans toutes les cultures approuvées. Dans des conditions d'application critiques (gel du sol, température très fraîche après l'application, fortes variations de température jour/nuit, rayonnement solaire élevé, couche de cire insuffisamment développée), une décoloration temporaire des feuilles peut se produire. En règle générale, ces éclaircies s'estompent rapidement et n'ont aucune influence négative sur le rendement. Pour obtenir un effet optimal, aucune pluie ne doit tomber pendant au moins 5 heures après le traitement. Un temps poussant avant, pendant et après l'application ainsi qu'une application sur des mauvaises herbes jeunes ont également une influence positive sur le succès du traitement.

Lors de l'application de **GRANT**, veillez à ce que les gouttelettes soient fines ou de taille moyenne et que la répartition de la bouillie soit uniforme.

Quantité d'eau recommandée: 200-400 L/ha.

Veillez à un mouillage suffisant et régulier des graminées.

Utiliser exclusivement avec une cuve avec appareil de brassage en marche.



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

SPECTRE D'EFFICACITÉ:**Bonne à très bonne efficacité:**

Vulpin des champs	Ray-grass
Millets	Pâturin commun
Folle-avoine	Agrostide des champs

Efficacité insuffisante:

Chiendent commun	Bromes
Pâturin annuel	Dicotylédones

MISCIBILITÉ:

GRANT est miscible au printemps avec les herbicides pour céréales comme **Sprinter**, **Biplay SX**, **Pixxaro EC**, **Starane XL** et **Hoestar**. En automne, **GRANT** peut être appliqué en mélange avec les herbicides **Trinity**, **Hysan Aqua** et **Arlit**. **GRANT** peut être mélangé avec le régulateur de croissance **Cycocel Extra**.

Les mélanges avec les régulateurs de croissance **Elotin** et **Milo** ne sont pas recommandés.

Ne pas utiliser **GRANT** avec des engrais liquides contenant du soufre.

CONDITIONS DE PROTECTION POUR L'UTILISATEUR:

Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + des lunettes de protection ou une visière. Application de la bouillie: Porter des gants de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

CULTURES SUIVANTES:

Dans le cadre de la rotation des cultures (également lors d'un remplacement prématuré de la culture), il est possible de cultiver à nouveau toutes les cultures sans restriction.

MODE D'ACTION:

GRANT contient la substance active **pinoxaden**, un représentant des herbicides du groupe A (HRAC A). **GRANT** est appliqué spécifiquement en post-levée de la culture et sur des graminées levées. **GRANT** est absorbé par les feuilles des graminées, puis transporté dans les tissus de division des plantes. Les mauvaises herbes sensibles cessent de pousser après le traitement, ne concurrencent plus les

plantes cultivées et les feuilles des mauvaises herbes deviennent rouge-violet. Après environ 3 semaines, la base de la tige et de la feuille sont brûlées. Les feuilles et les tiges peuvent être arrachées de la gaine de la feuille. La météo favorable accélère la mort des mauvaises herbes.

EMBALLAGE:

Bouteilles de 1 L
Bouteilles de 5 L
Cartons de 10 x 1 L
Cartons de 10 2 x 5 L

DANGER – RISQUE – SÉCURITÉ:**Indications de danger:**

GHS07	Attention dangereux
GHS08	Dangereux pour la santé
GHS09	Dangereux pour le milieu aquatique

Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger:

EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de prudence:

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin..
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de récupération.
SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
SPe 2	Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S2 et Sh).



Omya (Schweiz) AG
AGRO
 CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
 www.omya-agro.ch

Première édition

Les données figurant dans les fiches techniques sont fournies à titre indicatif. Les instructions d'utilisation figurant sur nos emballages font foi.

© Marque déposée d'Omya (Suisse) SA